

Réforme des cahiers des clauses administratives générales (CCAG)

Réunion de lancement des groupes de travail



16 septembre 2019

Direction des affaires juridiques Ministère de l'économie et des finances

Mot d'accueil

Laure BÉDIER

Directrice des affaires juridiques des ministères économiques et financiers



Présentation de la réforme des CCAG

Sous-direction de la commande publique

Bureau de la réglementation générale de la commande publique

Retours de la consultation menée au printemps 2019

Organisation et calendrier des groupes de travail

Objectifs de la réforme et des groupes de travail



Les CCAG, des outils au service des acheteurs

5 CCAG

Clauses administratives applicables aux marchés qui s'y réfèrent

Approuvés par arrêtés ministériels

Utilisés par la quasi-totalité des acheteurs publics

Des outils **simples**

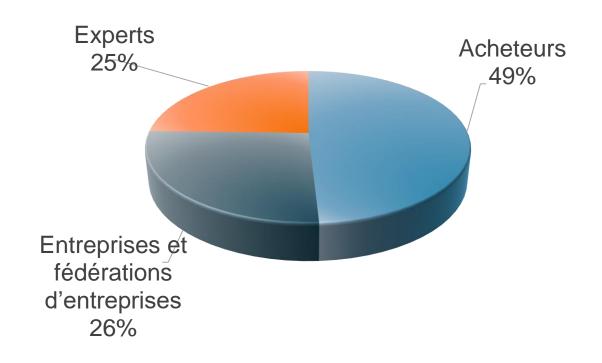
Un gage de **sécurité juridique**



Une large consultation menée au printemps 2019

- Plusieurs mois de consultation associant :
 - Acheteurs locaux et nationaux ;
 - Entreprises et fédérations d'entreprises ;
 - Experts de la commande publique ou de réglementations sectorielles.
- Un questionnaire adressé à près de 300 destinataires et qui a fait l'objet d'une large diffusion.

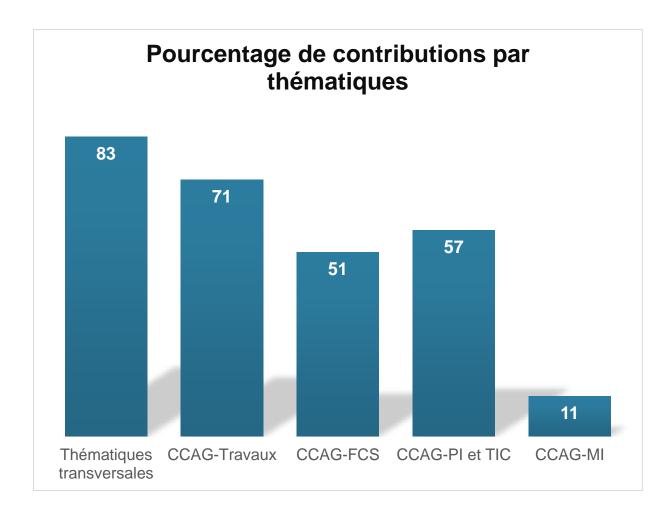
Répartition des contributions par catégorie de contributeurs





Des contributeurs investis sur l'ensemble des thématiques

- Un nombre de contributions homogène sur l'ensemble des thématiques transversales.
- Un consensus entre les parties prenantes s'est dégagé notamment sur :
 - l'amélioration de la lisibilité des CCAG;
 - l'introduction de stipulations relatives à la propriété intellectuelle dans tous les CCAG;
 - la création d'un nouveau CCAG-MOE ;
 - l'introduction d'un socle commun de stipulations relatives aux modes alternatifs de règlement des différends.





Organisation des travaux

Travaux organisés essentiellement sous forme d'échanges dématérialisés :



1. Envoi de supports de réflexion accompagnés, le cas échéant, de propositions de rédaction



2. Retour des participants, dans un délai adapté à chaque thème



3. Synthèse des contributions et retours sur les options retenues



Support des échanges : la boîte fonctionnelle de la DAJ

concertation.daj@finances.gouv.fr



Calendrier des travaux

Des travaux organisés en deux étapes :

Septembre – Novembre 2019

Groupe de travail sur les thèmes transversaux communs à tous les CCAG.

A partir de novembre 2019

Groupes de travail spécifiques sur chaque CCAG.



Publication des nouveaux CCAG : PRINTEMPS 2020



Objectifs de la réforme

- Actualiser les clauses des CCAG;
- Améliorer leur lisibilité ;
- Renforcer la sécurité juridique durant la phase d'exécution des marchés publics ;
- Améliorer l'équilibre des relations contractuelles ;
- Adapter les CCAG à l'ère du numérique et de l'ouverture des données ;
- Faire des CCAG un instrument de politique publique au service de l'accès des PME aux marchés publics et des achats durables.



Faire des CCAG des outils accessibles et adaptés

Actualisation des CCAG

• Terminologie, références obsolètes, jurisprudences

Améliorer la lisibilité des CCAG

- Unification des stipulations communes
- Harmonisation des stipulations ayant le même objet
- Accompagnement des acheteurs dans la rédaction de leurs marchés (annexe pédagogique)
- Réflexion autour de la liste récapitulative des dérogations

Répondre aux besoins des acteurs de la commande publique

- Insertion de clauses de propriété intellectuelle dans tous les CCAG
- Création d'un CCAG relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre



Renforcer la sécurité juridique lors de l'exécution des marchés publics

Sécuriser l'exécution financière des contrats en clarifiant certaines clauses

- Compléter les stipulations relatives à la révision et à l'actualisation des prix : détermination du prix initial, formules types, rôle des parties, etc.
- Développer les stipulations relatives aux assurances et aux garanties : définitions, partage et limitation des responsabilités, délais, justificatifs, etc.

Sécuriser le règlement des différends et litiges

- Prévoir un socle commun de stipulations relatives aux modes alternatifs de règlement des différends
- Introduire des délais de recours contentieux adaptés à la nature des prestations



Poursuivre la démarche d'équilibrage des relations contractuelles

Principe du contradictoire

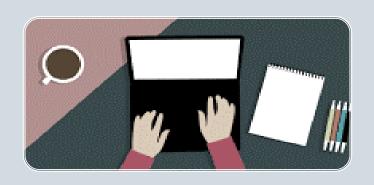
Pénalités

Valorisation des ordres de services

Clauses incitatives



Adapter les CCAG à l'ère du numérique et de l'ouverture des données







Dématérialisation pendant l'exécution des marchés publics

Clarifier et inciter à la dématérialisation lors de l'exécution des marchés publics

Facturation électronique

Préciser les modalités de transmission des factures électroniques (Chorus Pro, rôle des parties...)

Protection des données et RGPD

Réflexions quant à la nécessité de prendre en compte dans les CCAG les évolutions induites par le RGPD (règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016)



Agnès PANNIER-RUNACHER

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances



Echanges avec la salle







MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez nos actualités et nos publications sur le site Internet de la DAJ :

https://www.economie.gouv.fr/daj

